

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Projet d'aménagement sur le secteur Aguilera à Biarritz

Face aux difficultés croissantes d'accès au logement, la Ville de Biarritz entend réaliser un nouveau quartier dans l'environnement du plateau sportif Aguilera. Délimité par les voies Henri Haget, Cino Del Duca, B.A.B. et Aguilera, il pourrait accueillir de l'ordre de 300-350 logements, dont plus de la moitié de logements sociaux. Ce projet s'inscrit dans l'ambition fixée par le Programme Local de l'Habitat (PLH) Pays Basque, qui vise à renforcer l'offre de logements sociaux pour mieux répondre aux besoins locaux et pour asseoir la mixité sociale à l'échelle du territoire.

Initié par la Ville de Biarritz, ce projet nécessite de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) via une procédure adaptée ("déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme", dite aussi "MECDU"). Cette procédure est portée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB ; délibération du 20 mars 2021), au titre de ses compétences en matière d'équilibre social de l'habitat et de Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce cadre, par décision du Pdt de la CAPB du 02/07/21, **une concertation publique sera ouverte à partir du 21 juillet 2021, jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2022.**

Les collectivités concernées (CAPB et Ville de Biarritz) entendent en effet co-construire avec le public le projet de nouveau quartier, pour lequel seules des orientations générales ont été esquissées en amont de l'ouverture de la concertation. **Les contributions du public viendront enrichir le projet, notamment pour l'élaboration des scénarios de programmation et le choix du scénario définitif.**

→ JE M'INFORME PENDANT LA CONCERTATION :

- ▶ **3 réunions publiques d'information** seront organisées à destination de l'ensemble des habitants :
 - Une réunion publique de lancement sur les enjeux du projet et le dispositif de concertation (21 juillet 2021, 18h, au Bellevue).
 - Une réunion publique de présentation des scénarios à l'étude (date à venir).
 - Une réunion publique de présentation du scénario définitif (date à venir).
- ▶ **1 dossier de concertation** sera disponible :
 - en version numérique, sur la page web dédiée au projet sur les sites internet de la Ville de Biarritz et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque : www.biarritz.fr et www.communaute-paysbasque.fr
 - en version papier, en Mairie de Biarritz (12 avenue Édouard-VII). Il sera consultable par le public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, dans le respect des mesures mises en place dans les lieux concernés par l'accueil du public en période de crise sanitaire.

→ JE PARTICIPE PENDANT LA CONCERTATION :

- ▶ **2 balades urbaines** seront organisées (dates à venir), à destination des riverains directs et des acteurs associatifs locaux. Elles auront pour objectif de recueillir les contributions des participants pour l'élaboration des différents scénarios du programme d'aménagement. Elles seront aussi un moment pour répondre aux interrogations du public. Ces deux sessions de balade seront identiques et se tiendront sur le plateau d'Aguilera. Chaque session durera 2 heures, au cours desquelles les différents groupes parcourront le site du futur projet, guidés par les porteurs du projet.
- ▶ **3 ateliers thématiques** seront également organisés (dates à venir) ; ils porteront sur :
 - « Les équipements sportifs et la vie associative »
 - « L'aménagement et la prise en compte de l'environnement urbain »
 - « Les enjeux environnementaux et le développement d'activités pédagogiques »

ATTENTION : l'inscription aux balades urbaines et aux ateliers thématiques sera obligatoire. Elle se fera via un formulaire qui sera disponible sur les sites internet de la Ville de Biarritz (www.biarritz.fr) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (www.communaute-paysbasque.fr). Un mail de confirmation sera adressé aux participants à l'issue de leur inscription.

- ▶ **Les avis, observations et suggestions pourront être consignés dans un registre** mis à disposition du public :
 - en version numérique : un lien d'accès sera diffusé sur la page web dédiée au projet des sites internet de la ville de Biarritz et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Il sera accessible à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/concertation-aguilera/>
 - en version papier : adossé au dossier de concertation, il sera disponible en Mairie de Biarritz (12 avenue Édouard VII), dans les mêmes conditions d'accès que celles mentionnés pour le dossier de concertation.

Il sera également possible de poser vos questions et envoyer vos contributions par email à l'adresse suivante : concertation-aguilera@democratie-active.fr

→ ET APRES ?

A l'issue de cette concertation, un **bilan de la concertation** sera dressé par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, dans lequel figurera la synthèse des différents temps d'information, de contribution et d'échanges avec les habitants (réunions publiques, balades urbaines, ateliers thématiques et registres papier et numérique). Il sera consultable en Mairie de Biarritz (12 avenue Édouard VII) et sur la page web dédiée au projet sur les sites internet de la Ville de Biarritz (www.biarritz.fr) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (www.communaute-paysbasque.fr).

Ces modalités (dates à venir...) seront actualisées sur la page web dédiée au projet sur les sites internet de la Ville de Biarritz (www.biarritz.fr) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (www.communaute-paysbasque.fr).